



**Institution : Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) – BP 1177 Brazzaville – République du Congo**

**Nom du projet : Vérification des comptes annuels de la BDEAC**

**Titre de services : Service de Commissariat aux comptes pour formuler une opinion sur les comptes annuels de la BDEAC**

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N°04/BDEAC/2018/AMI**

1. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'Institution de financement du développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comprenant le Cameroun, la Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

2. Les comptes font l'objet d'un contrôle par deux (02) Commissaires aux comptes.

Les comptes de la Banque sont arrêtés conformément aux deux (02) dispositions suivantes :

2.1 Article 46 des Statuts de la BDEAC : « Les comptes de la Banque sont arrêtés et balancés le 31 décembre de chaque année. Ils sont soumis à l'examen du Conseil d'Administration et à l'approbation de l'Assemblée Générale sur rapport des Commissaires aux Comptes visés à l'Article 35 ».

2.2 Article 2.1 du Règlement Financier : « L'exercice financier de la Banque commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre ».

3. Dans le cadre du renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour les 03 prochaines années 2018, 2019 et 2020, **la BDEAC** lance un avis de manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un Cabinet de renommée internationale, chargé de fournir les services de Commissariat aux comptes.

4. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pour l'exécution des services de Commissariat aux comptes, notamment dans un environnement où sont appliquées les normes IAS/IFRS (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables) etc.

5. Les Cabinets seront sélectionnés conformément aux Règles d'Utilisation des Consultants par la BDEAC, notamment la Méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. La note globale sera obtenue par addition des notes techniques et financières

après application des pondérations suivantes : 75% pour la qualité technique et 25% pour le coût.

Le Cabinet ayant obtenu le score total le plus élevé sera invité pour des négociations. A proposition technique équivalente, la préférence sera accordée aux Cabinets régionaux même lorsque leur offre financière est supérieure de 10% maximum.

6. Le dossier de Demande de Proposition est à retirer contre le paiement par virement bancaire au profit de la BDEAC d'une somme non remboursable de deux cent mille (200.000) FCFA. Ce dossier pourrait être transmis par voie électronique dès réception du paiement.

7. Les des Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 15 heures 30 (heure Brazzaville).

8. Les offres techniques et financières rédigées en français devront être envoyées ou déposées à la BDEAC, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **15 septembre 2018 à 15 heures 30** (heure locale).

**« Monsieur le Président de la BDEAC**

**Sollicitation pour le recrutement d'un Commissaire aux Comptes »**

**(A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis)**

**BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**BP : 1177 - Brazzaville – République du Congo**

Tél. (+242) 04 426 83 00

Contact : [bdeac@bdeac.org](mailto:bdeac@bdeac.org), [o.ngole@bdeac.org](mailto:o.ngole@bdeac.org); [ompoumae@bdeac.org](mailto:ompoumae@bdeac.org)

Brazzaville, 01 AOUT 2018



  
**Marcel ONDELE**  
**Vice-Président**